

## 6.2

### Plan de mixité

MIXITÉ FONCTIONNELLE ET SOCIALE

[% "com\_name" %]

Echelle : 1/8 000

Projet de PLU arrété par délibération du Conseil territorial en date du 4 décembre 2024

#### Se référer au document écrit dans les dispositions communes graphiques

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

 Psy1

